

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 décembre 2013

ADAPTATION AU DROIT DE L'UNION EUROPÉENNE DANS LE DOMAINE DE LA
SANTÉ - (N° 1336)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS15

présenté par
M. Véran, rapporteur

ARTICLE 3

I. - A l'alinéa 41, après la deuxième occurrence du mot :

« par »,

insérer les mots :

« le *e* du paragraphe 1 de ».

II. - En conséquence, au même alinéa, substituer aux mots :

« paragraphe 1 de l'article 2 de ce règlement »,

les mots :

« même paragraphe 1 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.